

Pièces à produire pour demander l'enregistrement du PACS

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- [Acte de naissance \(copie intégrale ou extrait avec filiation\)](#) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- [Pièce d'identité](#) en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Et le cas échéant, pour les personnes suivantes :

- sous tutelle ou curatelle,
- le partenaire veuf/veuve,
- le partenaire étranger

des pièces complémentaires seront demandées, veuillez prendre contact avec le service de l'Etat Civil (03-26-07-12-71 ou etatscivil@ville-betheny.fr) pour en connaître le détail.